



Centre de gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Nord
14 rue Jeanne Maillotte
B.P. 1222
59013 Lille Cedex

Mercredi 14 septembre 2011

**Concours de Rédacteur Territorial 2011
CANDIDATS INTERNES - SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE**

Epreuve écrite d'admissibilité.

UNE NOTE ADMINISTRATIVE sur le domaine suivant :
**LES FINANCES, LES BUDGETS ET L'INTERVENTION ECONOMIQUE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Durée 3 heures - Coefficient 4

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, etc...), autre que celle(s) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier, ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume, ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte

SUJET :

Vous êtes rédacteur à la direction des finances de la ville de C... (25 000 habitants). Vous y êtes responsable des dépenses au service des finances.

A ce titre votre chef de service vous demande de lui rédiger une note administrative suite à un refus de paiement du receveur municipal.

Il vous remet le dossier suivant :

Document 1 : cadre juridique et rôle du comptable du trésor en matière de dépenses secteur public local, extraits du site internet de la ville de Rosny sous Bois du 10 avril 2009	2 pages
Document 2 : la réquisition du comptable par l'ordonnateur de dépenses secteur public local, la gazette 9 avril 2001	8 pages
Document 3 : extraits du livre "Le budget des communes" Roland BROLLES ET Bernadette STRAUB	3 pages
Document 4 : l'ordre de réquisition du comptable blog de M. MAUBLAN, 26 juillet 2009	1 page
Document 5 : la réquisition des comptables publics la gazette des communes, 18-31 mars 1985	2 pages
Document 6 : instruction codificatrice n° 03-041.MO du 23 juillet 2003 pièces justificatives des dépenses dans le secteur local (extraits)	3 pages
Document 7 : instruction n° 84-40.MO du 8 mars 1984 la suspension du parlement et la réquisition de paiement dans le secteur public local	5 pages
Document 8 : mémo téléphonique du 24 mai 2011 de la secrétaire du directeur des finances et du budget	1 page